

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 66 instituant un jury d'examen chargé de faire subir les épreuves orales du baccalauréat, série A, philosophie, à Mlle de Cacqueray

n° 66

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 janvier 1952

Numéro JO  
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro  
1 mars 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Il est institué, à Djibouti, un jury d'examen chargé de faire subir les épreuves orales du baccalauréat, série A, philosophie, à Mlle de Cacqueray. Ce jury sera composée comme suit : Le Chef du Service de l'Enseignement de la Côte Française des Somalis, président : Me Bernard-Cothier, avocat défenseur près du Tribunal de Djibouti, agrégé de philosophie, docteur en droit, ancien professeur de lycée, membre ; M. Raffaneau, Directeur du Service des Travaux publics, licencié en droit, certifié de mathématiques générales, membre ; M. Infanger, Directeur de l'école Ch. de Foucauld, licencié es-lettres, membre ; M. Clemensat, Pharmacien Capitaine à l'Hôpital principal, de Djibouti, membre. Le jury se réunira le vendredi 25 janvier à 17 heures à l'école publique de Djibouti.